AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-7-71 190527

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel

25 Francs

N° 130 - Juillet 1971
2e supplément

TORDEUSE ORIENTALE

La protection des fruits dont la maturité est prévue entre le 15 et le 25 Août doit commencer à être assurée. Pour les fruits destinés à la conserverie, pavies en particulier, il sera intéressant de réserver l'usage du carbaryl pour le dernier traitement ce qui permettra une certaine lattitude dans la cueillette.

Le plus grand soin doit être apporté à la réalisation des traitements contre la tordeuse orientale pour que la totalité de l'épiderme soit recouverte par la bouillie insecticide.

Bien entendu tout traitement lavé par la pluie (ou par un arrosage sur frondaison) doit être renouvelé.

Les vergers de poiriers situés à proximité de vergers de pêches précoces doivent être protégés la tordeuse orientale changeant son alimentation lorsqu'elle est privée de pêches.

Pesticides homologués

La liste publié dans le bulletin n° 126 de Mars 1971 doit être complétée à la rubrique "maladies de la vigne"; pourriture grise :

Dichlozoline	spécialité à 50 %
Méthylthiophanate	spécialité à 70 %

TEIGNE DE L'OLIVIER

Le vol des papillons issus de la deuxième génération est en cours. La ponte des oeufs donnant la génération carpophage (la plus nuisible aux fruits) va commencer. Un traitement est indispensable pour protéger les olives ayant atteint ou dépassé la grosseur d'un grain de blé. Utiliser un insecticide systémique.

Un deuxième traitement sera nécessaire entre le 10 et le 20 Juillet.

L.L. TROUILLON

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

Tirage du 9 Juillet 1971 : 2.800 exemplaires

Précédent bulletin n° 130 (1er supplément en date du 6 Juillet 1971).

destiné aux oléiculteurs

P 473

Ministère de l'Agriculture

STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS
VITICOLES

Ecole Nationale Supérieure
Agronomique de MONTPELLIER

MONTPELLIER le 9 juillet 1971

NOTE : 12

COCHYLIS
-:-:-:-:-:-:-:-

Le vol le papillons de la deuxième génération de cochylis se développe en Costières du Gard (Le Cailar, Gallician, Générac, etc...)

Des pontes sont visibles sur les grains ; leur présence justifie l'application immédiate d'un traitement aux esters phosphoriques, que l'on répètera une dizaine de jours après.

EUDEMIS
-:-:-:-:-:-:-:

Renouveler le traitement déjà recommandé contre ce parasite.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles,

G. BERNON